



N° 2020 - 03 INC

Partage d'expérience





MOTIF DE DÉPART	FEU D'APPARTEMENT
THÉMATIQUES(S)	INCENDIE
DATE D'INTERVENTION	31/08/2019 – DÉCLENCHEMENT À 05H17
CONSÉQUENCE / IMPACT	Exposition de SP à un risque de blessures

Notions contenues dans ce PEX:

- Itinéraire de repli, itinéraire de secours.
- Soutien sanitaire opérationnel par le VLI et le VSS.

Ce Partage d'EXpérience se compose des parties suivantes :

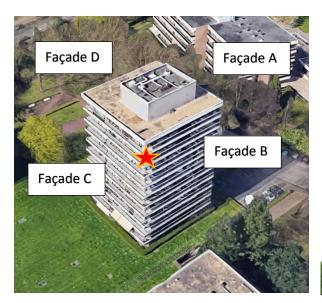
- 1. Contexte général et zone d'intervention ;
- 2. Engagement initial;
- 3. Actions des secours ;
- 4. Itinéraire de repli et itinéraire de secours ;
- 5. Zoom sur le soutien sanitaire opérationnel. À retenir, Documentation / références.

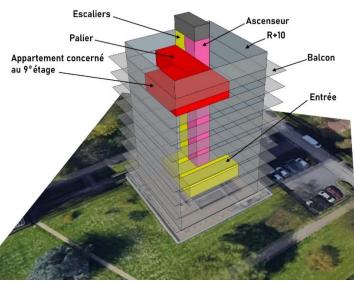




1. Contexte général et zone d'intervention (ZI)

L'intervention se situe dans un immeuble à usage d'habitation de 11 niveaux. Depuis l'entrée, les résidents disposent d'un ascenseur et d'un escalier desservant tous les étages. Le feu se situe au 9^e étage et intéresse un appartement et le palier. Trois appartements sont desservis depuis ce palier.





Voici quelques points repères sur ce type de bâtiment / intervention

Intervention de nuit

Forte densité de population

- Visite nécessaire de tous les appartements afin d'éviter la découverte tardive de victimes
- Choix stratégique : évacuation ou maintien dans les logements
- Anticipation sur un secteur SUAP

Présence d'ascenseur(s)

Prendre en compte dans les reconnaissances

- Présence de victimes potentielles
- Maintenir à l'arrêt et au RDC
- S'assurer que la gaine ne concoure pas à la propagation des flammes et des fumées

Passage de conduites

Localisées dans des gaines

- La fumée peut passer d'étage en étage
- Les conduits VMC peuvent aussi propager la fumée
- Des trappes de visite ouvertes engendrent un risque de propagation.

Colonne sèche

Facile à mettre en œuvre

- En raison de dégradations volontaires, elle est souvent inopérante (bouchée ou vols de bouchons d'obturation)
- Gardez la vacuité de la cage d'escalier (pour les évacuations) malgré la présence des tuyaux



2. Engagement initial



Composition du train de départ

FEU D'APPARTEMENT

2 FPT + 1 EPA

1 VLI + 1 VSAV

1 Chef de groupe



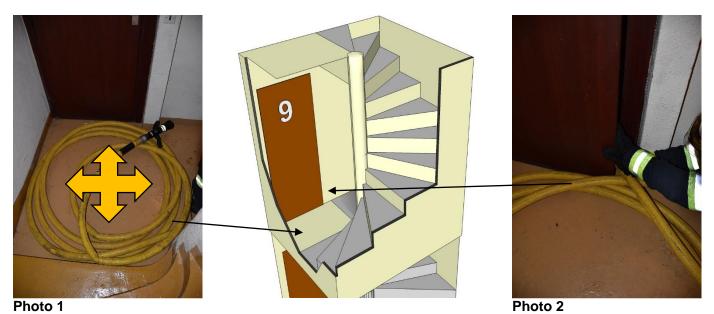
3. Actions des secours

Situation à l'arrivée

Les sapeurs-pompiers établissent une **division alimentée au N-1** (8° étage) et terminent leur progression. Dans la cage d'escalier, ils installent un **tuyau en « O »**, le mettent en pression et pénètrent sur le palier commun aux appartements du 9° étage. À peine la porte palière franchie, le binôme est soumis à un rayonnement thermique intense mais tente de maitriser le sinistre. Le tuyau en « O » posé au sol vient **se caler** entre le mur, la première volée de marche de l'escalier et la porte palière.

Face aux conditions thermiques, le binôme entame un repli vers la cage d'escalier mais se retrouve **bloqué à la porte palière. Le tuyau empêche l'ouverture**. Seule, l'action du chef d'agrès, resté dans la cage d'escalier sera salvatrice. En redressant les tuyaux, il permet au binôme d'entrouvrir la porte et de se dégager.

En parallèle, toutes les autres actions de la MGO sont menées sous le commandement du chef de groupe.



Les photos présentent :

- Photo 1 : Le tuyaux dans sa configuration une fois mis en eau dans l'exiguïté de la cage d'escalier ;
- Photo 2 : La difficulté pour le chef d'agrès d'ouvrir la porte. Lors de l'intervention la visibilité était nulle et la chaleur sur le palier était importante empêchant le chef d'agrès de se relever, l'obligeant à opérer à plat ventre.



4. Itinéraire de repli et itinéraire de secours

Un itinéraire de repli est constitué par le chemin d'accès normal qu'ont emprunté les binômes pour pénétrer dans le bâtiment. Il a été reconnu et **doit être libéré de toutes entraves pour une évacuation rapide des lieux.** Cet itinéraire est à utiliser prioritairement. Il permet le repli avec les moyens hydrauliques.

Le repli peut se faire sur l'initiative du personnel (comme dans le cas présent) ou lorsque qu'un signal sonore sera entendu (exemple : menace d'effondrement). Ce code de repli sera défini en amont et porté à la connaissance de tous.

Un itinéraire de secours se substitue au premier dans le cas où celui-ci ne serait plus fonctionnel. Pour cela, il faut anticiper sa création (par exemple à l'aide d'une ou plusieurs échelles ou moyens élévateurs articulés).

Astuce: La mise en œuvre de tuyaux en « O ». L'utilisation des tuyaux en « O » permet de faire tenir l'établissement droit et libère de la place au sol mais surtout les accès pouvant être entrayés.

Cet établissement doit rester sous surveillance car les impulsions de la lance peuvent entrainer un affaissement





Quelques caractéristiques de cette intervention :

- Des conditions thermiques intenses et un stress ressentis par le binôme ;
- Plus de 30 sapeurs-pompiers engagés pendant plus de deux heures ;
- L'heure matinale suppose que le personnel était à jeun.

Les intervenants peuvent compter sur une fonction soutien au sein du SDIS 59 qui s'articule autour du :



Soutien Sanitaire en Opération et Soins d'Urgence Aux Sapeurs-pompiers.

Le VLI : Véhicule Léger Infirmier (G1 : CIS Hazebrouck, CIS Gravelines, G3 : CIS Villeneuve d'Ascq, G4 : CIS Avesnes/Helpe, CIS Denain, G5 : CIS Caudry, CIS Douai). Missions : Soutien sanitaire de premier niveau au profit du personnel engagé et le secours d'urgence aux personnes.

Si le véhicule est armé par un médecin, ce vecteur prend alors l'appellation VLM. Le VLI ne peut s'installer en soutien opérationnel dans la durée et doit être relayé par un VSS qui est plus adapté pour le SSO.



Le VSS : Véhicule de Soutien Sanitaire (G1 : CIS Gravelines, G3 : CIS Villeneuve d'Ascq, G4 : CIS Avesnes/Helpe, CIS Denain).

Missions: Soutien sanitaire dès l'engagement de plus de **20 sapeurs-pompiers pendant plus de deux heures**, ou devant toute situation pouvant justifier un soutien (Grimp, plongeurs, Grems, SD....). Il participe également aux secours d'urgence aux personnes (2 blessés graves ou 10 blessés légers), au plan ORSEC ou nombreuses victimes (Novi) et permet l'oxygénation de 10 victimes en simultanée. **En relai du VLI**, le VSS permet de surveiller plusieurs sapeurs-pompiers suite à un engagement avec la possibilité de les allonger à l'abri des conditions climatiques.

Le VSS est souvent renforcé par un médecin. D'une manière générale, les médécins, cadres de santé et infirmiers professionnels sont habilités à renforcer et coordonner le soutien sanitaire.

Le VSS est un engin dont le personnel est en astreinte ; ce qui nécessite son anticipation.



Rappels OPÉ

1 Prenez en compte la configuration des lieux

La zone d'intervention influence la méthode d'engagement : de plain-pied ou en étage, la surface disponible pour l'établissement, le sens des portes, les obstacles rencontrés, etc.

Surveillez le chemin de repli et faites-en sorte qu'il reste vacant.

Si la progression se fait pas à pas, le repli est quant à lui rapide.

2 Surveillez le point de pénétration

Un binôme de sécurité ou *a minima* un personnel **avec ARI** (ex : le chef d'agrès) se tient à côté du point de pénétration afin d'apporter son aide au binôme engagé et/ou de rendre compte des problèmes rencontrés par les intervenants.

3 Mettez au repos le binôme d'attaque

Après un effort intense, un stress thermique ou après avoir consommé une bouteille d'ARI, le binôme peut être vu par **l'infirmier(e) du VLI**. Selon ses signes cliniques et ses paramètres vitaux (température, tension artérielle, glycémie, rythme cardiaque, fréquence respiratoire, monoxyde de carbone, etc.) le sapeur-pompier sera réengagé ou maintenu au repos.

NB: Les Smur peuvent assurer des soins d'urgence aux sapeurs-pompiers mais n'ont pas vocation à assurer un soutien sanitaire pendant une longue durée.

« Attention en situation de stress opérationnel veiller à :

- Ne pas surestimer ses forces ;
- Calibrer les temps de repos proportionnellement à l'effort fourni. »

DOCUMENTATION / RÉFÉRENCES

Guide de doctrine opérationnelle : DGSCGC Incendies de structures (intranet POS – Doctrine OPÉ)

Guide de Techniques Opérationnelles : Engagement en milieu vicié / Le réengagement et la récupération physique

Règlement de manœuvre incendie du SDIS 59

Fiche mémento : Pliage et conditionnement d'un tuyau - note opé 2016/03

Arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection des les bâtiments d'habitation.